

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DURHAM-SUD**

RAPPORT ANNUEL DU MAIRE

Présenté le 7 novembre 2011 à la session ordinaire du Conseil municipal de Durham-Sud.

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

A titre de maire de la municipalité de Durham-Sud, il me fait plaisir de vous présenter un rapport sur la situation financière de la municipalité et un résumé des réalisations pour l'année 2011 conformément à l'article 955 du Code municipal.

Les états financiers déposés pour l'année 2010 indiquent des revenus et affectations de 1 036 226 \$ et des dépenses et affectations de 961 913 \$ donc un surplus de revenus de 74 313 \$.

Le rapport du vérificateur indique que les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, l'état véritable et exact de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2010, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus et les usages particuliers de la comptabilité municipale au Québec.

Les revenus et affectations enregistrés au 31 octobre 2011 sont de 1 162 636 \$ et les dépenses et affectations à la même date sont 1 042 750 \$ pour un budget de 1 019 167 \$ en 2011. Nous avons donc pour l'instant un surplus de revenus. Nous avons à prévoir des dépenses inévitables aux deux (2) mois à venir d'ici la fin de l'année.

Le salaire versé aux élus municipaux en 2011 est de 5 177,52 \$ pour le maire et de 1 725,90 \$ pour chacun des conseillers. Les allocations de dépenses sont de 2 588,76 \$ pour le maire et de 862,98 \$ pour chacun des conseillers. Le maire reçoit aussi une somme de 3 479,28 \$ pour sa participation comme maire aux réunions de la MRC de Drummond.

Voici quelques-unes des réalisations de votre conseil municipal pour l'année 2011 :

Voirie :

Entretien et balayage des rues du village. Nous avons effectué l'épandage d'abat-poussière sur toutes les routes de gravier de la municipalité au coût de 23 706 \$. Tous les trous d'homme ont été nettoyés et le rechargement d'une partie du Rang 9 a été effectué au coût de 35 400 \$. De plus, le trottoir en face de l'école a été refait afin de rendre plus sécuritaire l'embarquement et le débarquement des enfants au coût de 12 305 \$. De plus, nous avons fait la pulvérisation et le pavage d'une partie du 12^e Rang et du chemin Beaudoin au coût de 193 111 \$. Ce montant a été pris à même le surplus accumulé

Nous avons obtenu une subvention de 7 500 \$ pour le chargement du Rang 9 par l'entremise de notre député M. Étienne-Alexis Boucher.

Déneigement :

Nous avons aussi fait l'entretien et la réparation des camions de la municipalité. La municipalité a reconduit son entente avec le Ministère des Transports pour faire le déneigement des chemins d'hiver du rang 10, de la jonction de la route O'Brien à Lefebvre jusqu'à la route 222 à Ste Christine, pour la saison 2011-2012.

Service incendie :

Trois pompiers ont complété la formation d'officier. Deux nouveaux pompiers ont débuté leur formation en septembre. Nous avons aussi renouvelé certains équipements pour un montant de 12 073 \$.

La municipalité continue d'assurer le service de protection contre l'incendie à la municipalité de Lefebvre selon l'entente qui a été renouvelée en 2006. Sept personnes de Lefebvre font maintenant partie de la brigade des pompiers de Durham-Sud.

Hygiène du milieu : La vidange systématique des fosses septiques a été faite en juillet au coût de 71 328.21 \$

Mérite étudiant : La municipalité a participé au programme de bourses du mérite étudiant (350 \$) pour les étudiants de Durham-Sud qui vont au CEGEP de Drummondville.

Brigade scolaire junior : La municipalité a participé au programme de récompense brigade scolaire junior de la Commission Scolaire des Chênes (165\$) pour l'achat de cadeaux remis aux brigadiers et brigadières de la Municipalité de Durham-Sud.

Comité développement local :

La municipalité participe aussi au niveau du comité local de développement mis sur pied dans la municipalité depuis 11 ans par un dépôt de 5 000 \$.

Loisirs et bibliothèque :

La municipalité a soutenu l'Association des Loisirs de Durham-Sud par l'octroi de 15 000 \$ pour l'entretien des équipements, amélioration du local et l'organisation d'activités.

Les citoyens de Durham-Sud continue de bénéficier du service de la bibliothèque municipale qui est maintenant informatisée. La municipalité a aussi signé une entente avec la Commission Scolaire des Chênes pour l'utilisation de la fibre optique pour la bibliothèque, le bureau municipal, le service incendie, l'aqueduc et les loisirs dont le coût reviendra à environ 257 \$ par mois.

Projet en voie de réalisation :

Dans le cadre du schéma de couverture de risques commencé dans la municipalité en 2003, notre schéma de couverture de risques devrait être approuvé en 2012.

La municipalité devra rencontrer les objectifs proposés par la MRC Drummond dans le cadre du plan de mise en valeur des matières résiduelles (matières compostables, matières recyclables, gestion des fosses septiques) La municipalité participe au projet d'Écocentre de la MRC Drummond au coût de 6 717,22 \$. La municipalité a octroyé le contrat de collecte des ordures à 2334-5150 Québec Inc et celui de la collecte des matières recyclables à la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets du Bas-Saint-François pour une période 2 ans qui débutera le 1^{er} janvier 2012. La municipalité a aussi fait l'acquisition de 513 bacs pour les matières résiduelles qui ont été distribués gratuitement à chaque unité de logement (maison et loyer) au coût de 30 174,40 \$. La municipalité a donné compétence à la MRC Drummond pour négocier le contrat de l'enfouissement des matières résiduelles au site de Waste Management pour les 2 prochaines années débutant le 1^{er} janvier 2012.

De plus une liste des fournisseurs avec qui nous avons contracté pour plus de 25 000 \$ au cours de la dernière année est disponible au bureau, sur demande et sur le site internet. Cette liste contient également tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la même période pour un contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse le montant applicable de 25 000 \$

Michel Noël, maire